

BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT GOYRANAIS

JUIN
2024

Mairie de Goyrans



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	4
La cérémonie du 8 mai	4
Compte administratif 2023 et Budget 2024	5
Urbanisme.....	19
État civil	20
Action archivage administratif	20
Antenne 5G.....	21
ACTUS VILLAGE	22
École - Ouverture d'un ALAE à la rentrée 2024-2025	22
Sécurité dans le village	23
Lien social	25
Horaires autorisés pour vos travaux de bricolage ou de jardinage	26
INFOS INTERCO'	26
Enquête sur les habitudes et besoins de ses habitants.....	26
Synthèse des actions 2023 de l'Espace Emploi Formation	27
La boussole des jeunes	28
ASSOCIATIONS	29
Friendship force Toulouse	29
Foyer Rural de Goyrans.....	30
Itin'errances.....	31
Le comité des fêtes	31
ENVIRONNEMENT	32
Débroussaillage	32
Mon jardin zéro déchet.....	34
Le Sicoval vous aide à réduire vos factures de chauffage avec Tiko... 34	
TRIBUNE LIBRE	35
INFOS PRATIQUES	36
Espace information.....	36
Numéros d'urgence.....	36
Tous à vos agendas !.....	36



Directeurs de publication : Corinne LACOSTE, Véronique HAITCE
Responsable de la rédaction : Corinne LACOSTE, Anne-Claire CAMAIN,
Véronique HAITCE, Denis VAILLANT
Crédit Photos : Mairie de Goyrans,
A. CABANIÉ, Adobe Stock
Maquette : Sicoval **Mise en page et impression :** Sicoval
Tirage : 350 ex. - imprimé sur papier PEFC



LE MOT DU MAIRE

Nous voilà déjà au mois de juin. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil du printemps présagent de l'arrivée prochaine de l'été, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de profiter des bienfaits des espaces extérieurs.

Nous voici à mi-mandat, et si je mesure les difficultés dans un contexte où l'on attend beaucoup des collectivités et où la prudence, en ces temps de réformes territoriales et de restrictions budgétaires, est de mise, j'apprécie aussi le côté passionnant de cette mission que j'ai toujours le plaisir d'accomplir avec une équipe dynamique, volontaire et dévouée.

Notre volonté reste intacte, comme au premier jour, pour redynamiser notre village, pour assurer la qualité du service public, pour soutenir une vie associative locale riche, pour améliorer le cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine et en rendant notre village beau et agréable à vivre par l'exécution de travaux d'amélioration des espaces publics.

La seconde partie de ce mandat devrait voir l'aboutissement et le lancement de plusieurs projets. En effet dans un contexte encore difficile et incertain, la municipalité réussit malgré tout à maintenir sa politique ambitieuse d'investissement pour notre village.

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le 12 janvier dernier. De nombreuses personnes ont répondu présent à notre invitation et je les en remercie chaleureusement. Cette cérémonie est un temps important de la vie de notre commune, un moment de rencontres, d'échanges mutuels, de souhaits sincères et de bonnes intentions. Elle est également l'occasion de dresser un bilan des réalisations de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets à venir.

Cette année, une deuxième occasion importante de vous rencontrer vous a été proposée par l'organisation d'une réunion publique, afin de vous faire part de notre bilan de mi-mandat comme nous nous étions engagés à le faire. Pour permettre à tous les goyransais de recevoir ces informations, un LPG spécial « bilan mi-mandat » a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. J'espère qu'il vous aura permis de prendre la mesure du travail accompli et de celui que nous voulons mener d'ici 2026. Ce fut un bel exercice qui a le mérite de visualiser l'ensemble de notre travail et de nos engagements.

Comme à l'accoutumée, les élus et moi-même, lors du conseil municipal du 12 avril, avons approuvé le compte administratif 2023 et voté le budget primitif 2024. Les résultats de clôture de 2023 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et de réaliser nos différents investissements afin de préparer notre commune aux enjeux de demain.

Le budget de l'exercice comptable 2024 sera ambitieux en termes de projets qui feront l'objet de demandes de subvention.

Un focus est nécessaire afin de vous informer de la décision prise par une majorité du conseil municipal de procéder à une augmentation du taux de la taxe foncière de façon très raisonnable pour 2024.

Pour mémoire, lors de la campagne électorale, il avait été annoncé que l'évolution des taux des impôts locaux se ferait qu'au regard de l'évolution de l'inflation.

Cependant malgré la forte inflation en 2023, avec un taux qui a atteint les 4,9 %, le conseil municipal n'avait pas souhaité faire évoluer les taux considérant que les ménages étaient déjà confrontés à de nombreuses augmentations.

Pour 2024, il a été décidé de prendre en compte la situation relative au taux d'inflation avec un taux actuel qui tourne, d'un mois à l'autre, encore autour de 3 % et de procéder à une augmentation raisonnable de 3 % du taux de la taxe foncière. Ceci pour permettre d'une part de maintenir un budget constant et d'autre part afin que les dépenses de fonctionnement de la commune soient couvertes par les recettes nécessaires. Il est important de rajouter que, compte-tenu du contexte économique et de certaines annonces, nous nous attendons à une baisse des recettes versées aux communes par l'État et le Conseil Départemental.

Cette année, le Sicoval a décidé, pour ce qui concerne la fiscalité des ménages, de ne pas faire évoluer le taux.

Un article sur la situation financière de la commune vous est proposé, comme tous les ans, dans ce journal.

Concernant le dossier de l'antenne, nous sommes en relation avec les différents collectifs et épaulés par notre avocate. À ce stade, nous attendons la date du jugement de fonds et la suite des recours pour tiers déposés par trois administrés et l'association PRESCOTE. L'autorisation pour le raccordement électrique n'est toujours pas donnée. Une relance pour resensibiliser Madame la Ministre Dominique FAURE de notre situation a été réitérée par mes soins, ainsi qu'auprès du Directeur de l'ANCT sans retour pour l'instant. Nous continuerons à nous battre pour faire reculer ce projet. En termes de travaux, comme vous pouvez le constater, le chantier de la Maison Pour Tous avance progressivement. La fin des travaux est programmée pour la fin d'été si le chantier ne subit pas de retard. Nous allons entrer dans la réflexion sur son fonctionnement et c'est avec vous que nous voulons le faire. Une réunion publique vous est proposée sur ce sujet, le 6 juin prochain.

Par ailleurs, la commune s'est engagée sur le sujet de la transition écologique. La crise climatique qui nous impacte tous, nous oblige à repenser notre modèle de développement. C'est pourquoi, en partenariat avec le syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, Goyrans a pris la décision de rénover son éclairage public. Plus de 200 points lumineux vont être équipés de lampes de type LED : 70 sur le chemin des crêtes et 130 sur le résidentiel. Ce projet met en valeur notre volonté de dégager des économies substantielles sur le coût de l'éclairage public avec des appareils moins énergivores, mais aussi d'agir sur l'environnement avec une volonté de limiter la pollution nocturne.

Toujours concernée par l'importance de nos écoles, j'ai voulu participer à un projet qui a été mené en mutualisation avec les communes voisines d'Aureville et de Clermont-Le-Fort. En effet, nous voulons que nos enfants profitent d'un temps périscolaire de qualité autour de professionnels de l'animation comme c'est le cas dans beaucoup de communes actuellement. Nous avons donc décidé de nous lancer dans la mise en place d'un ALAE en remplacement de la garderie municipale actuelle. Cette décision a été présentée en réunion publique à l'ensemble des parents d'élèves des trois communes afin de faire part des avantages de cette initiative pour les enfants et les impacts que cela implique également. Le personnel communal actuel

affecté à cette mission jusque-là sera bien entendu intégré dans cette nouvelle organisation.

Le travail continue dans différents domaines et je continuerai à vous faire part régulièrement des avancées de projet, des informations importantes à travers nos différents vecteurs de communication.

Après la fin de cet hiver et l'arrivée du printemps qui met fin aux incitations de cocooning, d'aspiration au calme et de silence au coin du feu comme si l'hiver nous endormait, comme si nous laissions passer le temps bien au chaud.

Malgré les caprices de mars et d'avril, Dame Nature commence à parsemer ses beautés multicolores au travers de nos jardins et des champs qui nous entourent.

Savourons pleinement le bonheur de vivre dans notre si joli village et apprécions chaque petit bonheur quotidien qui nous est offert.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et une excellente période estivale à tous.

Et je vous donne rendez-vous le 9 juin pour les élections européennes pour lesquelles nous aurons plaisir de vous rencontrer au bureau de vote. Nous vous espérons nombreux.

Véronique HAITCE, Maire de Goyrans

INFOS MUNICIPALES

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai 1945, date historique marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

C'est le jour où les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945, mettant ainsi fin à six années de conflit dévastateur et où les combats ont cessé. C'est un jour de recueillement où nous nous souvenons des sacrifices consentis pour défendre la liberté et la démocratie. La commémoration revêt une importance particulière pour tous. C'est l'occasion de rendre hommage aux soldats qui ont combattu pour notre liberté, mais aussi de se souvenir des civils qui ont souffert des

atrocités de la guerre. C'est aussi un moment pour réaffirmer notre engagement envers les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix.

Après la lecture du texte officiel lu par Madame le Maire et de la minute de silence suivie de l'appel aux morts tombés pour la France et de la minute de silence, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. Un apéritif a été organisé à la salle du conseil pour les personnes présentes.





COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET 2024

L'exercice comptable 2023 a été clôturé et un nouveau budget pour l'année 2024 a été voté.

Cet article permet de vous apporter les informations financières qui permettront de vous rendre compte de la situation financière à la clôture des comptes pour 2023 et des choix pris en compte pour l'année 2024. Le budget de la mairie est structuré en un budget principal établi en Fonctionnement et en Investissement ayant trait à la gestion générale de la Mairie.

● APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT AU BUDGET 2023

Le compte administratif a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans le cadre de la clôture du budget principal 2023. Il est présenté en conformité avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Castanet-Tolosan, approuvé par l'assemblée délibérante.

Il dégage les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Tout d'abord, voici quelques données générales sur l'exécution financière de l'année 2023 :

DONNÉES GÉNÉRALES

La proposition de Compte Administratif est caractérisée par les données globales suivantes.

Section Fonctionnement

Recettes prévisionnelles BP 2023	768 000,00 €
Dépenses prévisionnelles BP 2023	768 000,00 €
Recettes exécutées pour 2023	587 776,64 €
Dépenses exécutées pour 2023	586 704,77 €
Solde sur l'exercice	+ 1 071,87 €
Résultat reporté n-1	223 056,93 €
Solde après report du résultat reporté n-1	+ 224 128,80 €

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas procéder à une affectation de résultat de fonctionnement vers la section d'investissement mais de maintenir le résultat en totalité en recette de fonctionnement dans le budget primitif 2024.

Section Investissement

Recettes prévisionnelles BP 2023	1 035 345,00 €
Dépenses prévisionnelles BP 2023	1 035 345,00 €
Recettes exécutées pour 2023	212 160,81 €
Dépenses exécutées pour 2023	251 769,63 €
Solde sur l'exercice	- 39 608,82 €
Résultat reporté n-1	396 431,72 €
Solde après report du résultat reporté n-1	+ 356 822,90 €

Remarque : le résultat déficitaire est dû au paiement des dépenses relatives à la construction de la Maison pour Tous avant le versement des subventions, la récupération d'une partie de la TVA. Le déficit est absorbé par le résultat reporté dégagé entre autre, par l'encaissement de l'emprunt en 2022.



Il est intéressant de comparer les données 2023 à celles des deux années précédentes afin d'avoir une vision précise de leur évolution générale et par chapitres comptables appuyée par différents tableaux :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - ÉVOLUTION GÉNÉRALE

	2021	2022	Taux de progression 2021-2022	2023	Taux de progression 2022-2023
Dépenses	488 865,84 €	549 677,61 €	+ 12,44 %	586 704,77 €	+ 6,73 %
Recettes	495 426,26 €	558 088,49 €	+ 12,65 %	587 776,64 €	+ 5,20 %
Résultat de l'exercice	6 560,42 €	8 410,88 €	+ 28,21 %	1 071,87 €	- 87,26 %
Résultat reporté n-1	191 727,68 €	198 288,10 €	+ 3,42 %	223 056,93 €	+ 12,49 %
Résultat après report	198 288,10 €	223 056,93 €	+ 12,49 %	224 128,80 €	+ 0,48 %

2 - ANALYSE PAR CHAPITRE

> RECETTES	Taux de progression 2021/2022 Pour mémoire	Réalisé 2022		Réalisé 2023		Taux de progression 2022/2023
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
13 - Atténuation de charges	- 49,28 %	8 342,19 €	1,50 %	5 437,77 €	0,93 %	- 34,82 %
70 - Produits de services	17,97 %	75 678,45 €	13,56 %	80 973,51 €	13,78 %	+ 7,00 %
73 - Impôts et taxes	31,41 %	391 734,17 €	70,19 %	409 177,37 €	69,61 %	+ 4,45 %
74 - Dotations et participations	- 42,90 %	53 084,36 €	9,51 %	60 288,76 €	10,26 %	+ 13,57 %
75 - Autres produits de gestion courante	17,95 %	17 584,26 €	3,15 %	26 899,23 €	4,58 %	+ 52,97 %
77 - Produits exceptionnels	31,76 %	11 665,06 €	2,09 %	5 000,00 €	0,85 %	- 57,14 %
Immobilisations en Regie (042)	31,41 %	0,00 €		0,00 €		
Totaux		558 088,49 €	100,00 %	587 776,64 €	100,00 %	



Quelques observations par chapitres

- **Chapitre 013 (- 34,82 %) :**

Correspond aux remboursements des charges salariales des agents en situation de congé maladie, perçus par la mairie dans le cadre de son adhésion pour sa couverture par assurance statutaire du contrat groupe du Centre de Gestion territorial de la Haute-Garonne.

- **Chapitre 70 (+ 1 %) :**

Il s'agit des produits de services proposés par la mairie et d'un reversement par le Sicoval en lien avec la subdélégation de la gestion des eaux pluviales conservée par la commune.

- **Chapitre 73 (+ 4,45 %) :**

Cette hausse s'explique par la hausse du produit des impôts locaux due uniquement aux modulations automatiques des évolutions des bases servant au calcul de l'impôt appliquées par l'état, le taux des taxes foncières votés par le conseil en 2023 n'ont pas été revalorisés.

Mais aussi par une recette au compte 73223 « fond départemental » pour 52 414,37€ versée par le Conseil Départemental :

- *Imputation 73111 : Impôts directs (+ 10,56 %) :* Augmentation due aux modulations automatiques des évolutions des bases servant au calcul de l'impôt de 7 % en 2023.
- *Imputation 73212 : Dotation de solidarité communautaire (DSC) :* Elle est versée à la commune par le Sicoval. Son montant est stable.
- *Imputation 73223 : Fonds départemental DMTO (+ 1,92 %) :* Recette reversée par le Département sur les droits de mutation précédemment imputée au chapitre 74.

- **Chapitre 74 (+ 13,57 %) :**

Diverses recettes émanant de l'Etat.

- *Imputation 74111 : Dotation forfaitaire (+ 17,79 %) :* On constate une augmentation de la dotation forfaitaire par rapport à 2022.
- *Imputation 74118 : Participations Etat (+ 1 581,98 %)*

Il s'agit de la subvention versée par l'Etat et relative au PEDT en lien avec le temps périscolaire. Le montant perçu en 2023 concerne les années 2022-2023 ainsi qu'une régularisation 2021-2022 suite à une erreur constatée par la Mairie.

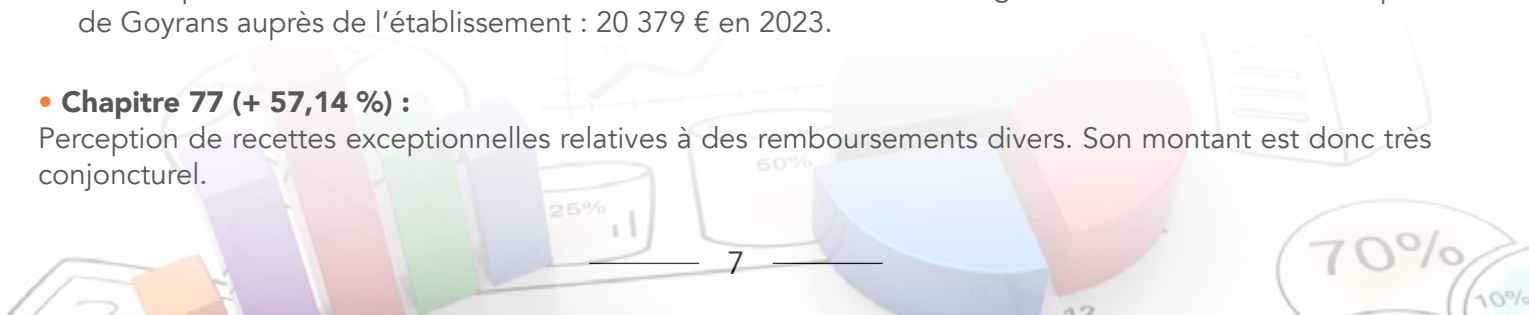
- **Chapitre 75 (+ 17,95 %) :**

Ce chapitre regroupe deux natures comptables :

- *Imputation 752 : Revenus des immeubles (+ 16,11 %) :* Il s'agit essentiellement de la location de la salle des fêtes qui a continué à augmenter avec des locations régulières.
- *Imputation 7588 : Produits divers de gestion courante (+ 67,26 %) :* Il s'agit essentiellement du remboursement par le SIEMCA des frais annuels relatifs aux interventions des agents administratifs et techniques de Goyrans auprès de l'établissement : 20 379 € en 2023.

- **Chapitre 77 (+ 57,14 %) :**

Perception de recettes exceptionnelles relatives à des remboursements divers. Son montant est donc très conjoncturel.





> DÉPENSES

	Taux de progression 2021/2022	Réalisé 2022		Réalisé 2023		Taux de progression 2022/2023
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
011 - Charges à caractère général	+ 21,89 %	162 111,80 €	29,49 %	162 984,61 €	27,87 %	+ 0,84 %
012 - Charges de personnel	+ 4,18 %	213 891,27 €	38,91 %	224 389,54 €	38,38 %	+ 1,13 %
65 - Autres charges de gestion courante	+ 7,22 %	134 982,78 €	24,56 %	164 372,58 €	28,11 %	+ 21,77 %
014 - Atténuation de produits (dont AC Sicoval)	+ 59,89 %	33 922,00 €	6,17 %	17 634,00 €	3,02 %	- 48,02 %
66 - Charges financières	- 42,83 %	565,76 €	0,11 %	4 434,04 €	0,76 %	+ 683,73 %
67 - Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 %	0,00 €		
042 - Dotation aux amortissements	+ 82,86 %	4 204,00 €	0,76 %	12 890,00 €	2,20 %	206,61 %
Totaux		549 677,61 €	100,00 %	584 704,77 €	100,00 %	

Observations

• Chapitre 011 (+ 0,54 %)

Ce chapitre concerne le fonctionnement général de la structure.

Une politique de rationalisation des dépenses montre une stabilité pour le chapitre. En 2023 les montants réalisés sont assez stables et pour certains même en diminution comme l'énergie (- 37,16 %) due à l'adhésion au marché électricité du Sicoval qui montre les bienfaits de la décision du conseil de rejoindre ce groupement.

Il convient de noter une augmentation importante en ce qui concerne le compte 622 honoraires qui est due essentiellement au paiement des frais d'avocats (notamment pour le dossier Antenne (+ 338,48 %)). Un remboursement de l'assurance GROUPAMA a été perçu pour un montant de 2 900 €.

• Chapitre 012 (+ 1,13 %) : coûts salariaux

Il s'agit du poste de dépenses le plus important soit 38,38 % des dépenses totales de fonctionnement.

Cette année, on peut noter une légère augmentation qui est due essentiellement à la revalorisation du point d'indice et la revalorisation des grilles de rémunération de la Fonction Publique votée par le Gouvernement. La rémunération des titulaires est stable.

La rémunération des non titulaires est en augmentation de 12,01 %. Ceci s'explique par le renfort de l'équipe technique (recrutement d'un contractuel en cours d'année).

• Chapitre 014 (- 48,02 %) : atténuations de produits

Il s'agit :

- de l'attribution de compensation du Sicoval qui est négative pour goyrans et constitue donc une dépense : 12 027 € en diminution par rapport à 2022.



L'AC varie en fonction des interventions nécessaires sur la voirie et sur les prestations du Sicoval en matière d'appui technique en urbanisme.

Détail de l'AC :

	AC 2022	AC 2023
AC 2011	6 778 €	6 788 €
Retenue CLECT SIVOS	- 106 €	0 €
Retenue voirie	- 13 410 €	- 2 915 €
Retenue ADS (droit du sol)	- 11 012 €	- 7 266 €
Retenue EPU (gestion des eaux pluviales)	- 9 241 €	- 6 034 €
AC TOTALE	- 26 991 €	- 12 027 €

• Chapitre 65 (+ 21,77 %) :

Contributions à des organismes de regroupement :

Contribution	Réalisé 2022	Réalisé 2023
SIEMCA	64 000 €	82 500 €
SMRAD (ancienne Décharge de Drémil Lafage)	2 200 €	2 200 €
SDEHG	5 000 €	5 000 €

La contribution versée au SIEMCA calculé en appliquant différents critères et notamment le nombre d'enfants de chaque commune a augmenté par rapport à l'année 2022.

Subventions aux associations du village :

	Voté en 2022	Voté en 2023
A.P.E.	450 €	450 €
Chasse ACCA	250 €	300 €
Comité des fêtes	2 000 €	2 000 €
La boule du vent d'Autan	400 €	300 €
TGV	800 €	800 €
Association des Pins	0 €	0 €
Itinérances	400 €	400 €

Une subvention exceptionnelle a été versée au foyer rural d'un montant de 1 500 € pour participer à l'achat d'un four pour l'activité poterie sans lequel l'activité n'aurait pas pu être maintenue.

Ce chapitre concerne également la dépense liée aux indemnités élues versées pour l'année 2023 versées au regard des pourcentages votés en conseil en 2020 et 2021 (trois indemnités sur quatre sont versées en ce qui concernent les adjoints).



INFOS MUNICIPALES

• Chapitre 66 : (+ 683,73 %) : charges financières

Ce sont les intérêts générés par l'emprunt contracté pour la construction des cours de tennis en 2009 qui se termine en 2024 et ceux correspondant au démarrage du prêt contracté pour la maison pour tous (pour mémoire prêt à taux fixe à 1,95 % qui permet d'importantes économies pour le budget communal au regard de l'évolution en flèche des taux qui a suivi rapidement).

• Chapitre 040 (+ 206,61 %) : dotation aux amortissements

Cette dotation est impactée par les renouvellements d'équipements opérés antérieurement : l'amortissement de l'exercice 2023 prend en compte les investissements effectués en 2022.

Une recette en investissement est équivalente.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - ÉVOLUTION GÉNÉRALE

	2021	2022	Taux de progression 2021/2022	2023	Taux de progression 2022-2023
Dépenses	58 967,67 €	104 839,36 €	+ 77,79 %	251 769,63 €	+ 140,15 %
Recettes	30 267,73 €	416 677,22 €	+ 1 276,64 %	212 160,81 €	- 49,08 %
Résultat de l'exercice	-28 699,73 €	- 28 699,73 €		- 39 608,82 €	
Résultat reporté n-1	117 544,56 €	307 837,86 €		396 431,72 €	
Résultat après report	88 593,86 €*	88 593,86 €		356 822,90 €	

(*) dont le déficit de 250,97€ en lien avec la liquidation définitive du SIVURS

2 - RECETTES

Les recettes sont essentiellement composées par :

- La taxe d'aménagement liée à l'urbanisme et les permis de construire déposés
- Les amortissements
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : il s'agit de la récupération de la TVA à hauteur de 16,404 % du montant TTC des achats effectués en 2021.
- Les subventions perçues au titre des investissements faits en 2022 et 2023 pour certains dossiers

3 - DÉPENSES

Les dépenses sont caractérisées, notamment, par les points suivants :

- Remboursement du capital d'emprunt
- Frais d'études
- Logiciel
- Immobilisations corporelles dont une partie pour la construction maison pour tous

Il est à noter que ces acquisitions font l'objet de subventions qui ont été perçues en 2023 ou le seront en 2024.



SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MAIRIE

Les Budgets relatifs aux 2 exercices précédents peuvent être caractérisés par les données financières suivantes :

	2022	2023
Section Fonctionnement		
Budget Primitif	721 984,00 €	768 000 €
Dépenses réalisées	549 677,61 €	586 704,77 €
Recettes réalisées	558 088,49 €	587 776,64 €
Résultat global de clôture	223 056,93 €	224 128,80 €
Section Investissement		
Budget Primitif	465 330,00 €	1 035 345,00 €
Dépenses réalisées	412 677,22 €	251 689,63 €
Recettes réalisées	104 839,36 €	212 160,81 €
Résultat global de clôture	396 431,72 €	356 822,90 €

Le résultat de fonctionnement sera maintenu dans sa totalité en section de fonctionnement et fera l'objet d'une inscription en recette de fonctionnement dans le budget 2024.

● APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget principal est établi en Fonctionnement et en Investissement.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le conseil a voté pour anticiper le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 avec l'application de la fongibilité des crédits.

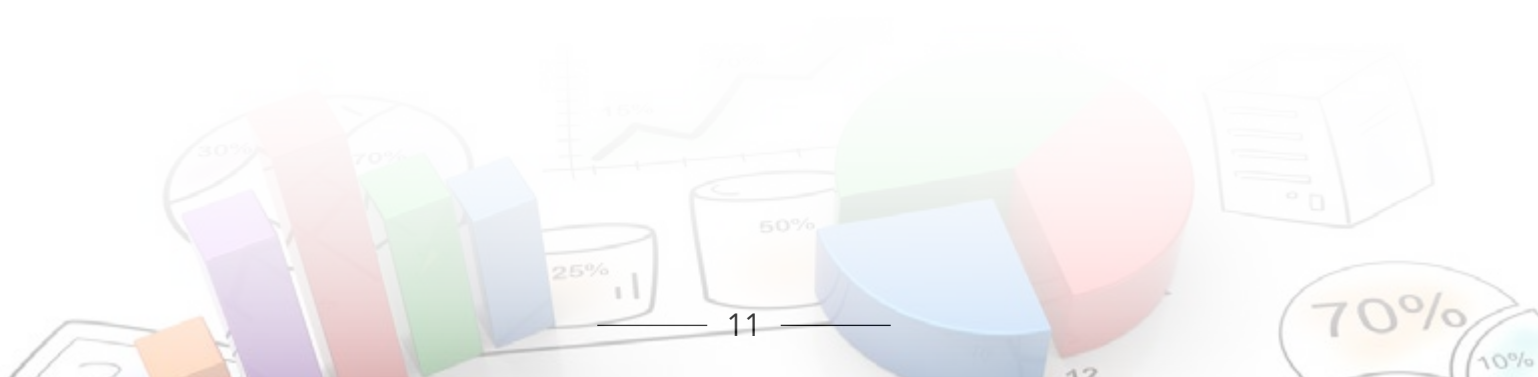
L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée en 2023.

Ce budget est donc construit sur la base de la norme M57.

Madame le Maire a pris l'attache d'un conseiller de la Direction Générale des Finances Publiques afin de lui soumettre le projet du budget qu'elle a préparé et notamment les inscriptions relatives à la section d'investissement.





DONNÉES GÉNÉRALES

Le budget primitif 2024 a été établi en incluant les résultats 2023 et fait suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget 2023.

Les volumes globaux en dépenses et recettes sont caractérisés comme suit :

	BP 2022	BP 2023	Progression 2023/2022	BP 2024	Progression 2024/2023
Fonctionnement	721 984,00 €	768 000,00 €	+ 6,37 %	793 920,00 €	+ 3,37 %
Investissement	465 330,00 €	1 035 345,00 €	+ 122,50 %	1 310 450,00 €	+ 26,57 %

Remarque

- les dépenses de fonctionnement tiennent compte d'un surplus de recettes de 117 002 € qui viennent impacter les prévisions de certaines dépenses augmentées pour respecter le principe de l'équilibre de la section.
- les dépenses d'investissement tiennent compte d'un surplus de recettes de 27 380 € qui viennent impacter les prévisions de certaines dépenses augmentées pour respecter le principe de l'équilibre de la section.
- les comptes des dépenses imprévues dans les deux sections ont été supprimés en M57.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES

• Reprise du résultat de fonctionnement

La reprise du résultat de fonctionnement 2023 est intégrée dès le budget primitif et représente une recette de fonctionnement de 224,128,80€.

En 2023, le résultat reste positif toujours grâce à une rationalisation et maîtrise des dépenses et malgré une hausse de certaines dépenses de fonctionnement due au contexte économique.

Aucune affectation de résultat vers la section d'investissement n'a été prévue lors du vote du compte administratif 2023. En effet, elle n'est pas nécessaire cette année compte-tenu du résultat toujours excédentaire. Ceci pour permettre de maintenir la totalité du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement sachant qu'une affectation vers la section d'investissement est irréversible.

• Produits de services / dotations et participations (chapitre 70 et 74)

- Le **chapitre 70** correspond au produit de services de la mairie. Il s'agit des produits liés aux facturations de services par la commune (cantine, garderie...). Une recette a été intégrée pour prendre en compte les recettes obtenues lors de l'organisation d'évènements portés par la mairie dans le cadre de sa mission Culture.
- Le **chapitre 74** correspond essentiellement à des dotations perçues de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est annexée à l'effort fiscal de la commune. Pour Goyrans, seule la dotation globale de fonctionnement a sensiblement augmenté de 1 874 € sur la part de la dotation de solidarité rurale.



• **Le chapitre 73 correspond :**

- à la Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière. Après information prise auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et du conseil départemental, elle pourrait être impactée par une baisse par rapport au produit perçu en 2023. En effet, l'enveloppe répartie aux communes pourrait être inférieure à celle de 2023 de 30 %. Par prudence, une prévision de 36 000 € est inscrite en 2024 (pour mémoire 52 414,37 € ont été perçus en 2023).

- au produit de taxes foncières locales.

Cette année, un débat a été mené concernant l'opportunité d'augmenter le taux des taxes foncières pour tenir compte de l'inflation qui a été évalué sur la période de la façon suivante :

Taux d'inflation en % (Source insee)

2023 : 4,9 % / 2022 : 5,2 % / 2021 : 1,6 % / 2020 : 0,5%

Pour mémoire, lors de la campagne électorale, il avait été annoncé que l'évolution les taux des impôts locaux ne se feraient qu'au regard de l'évolution de l'inflation.

Cependant malgré la forte inflation en 2023 avec un taux qui a atteint les 4,9 %, le conseil municipal n'avait pas souhaité faire évoluer le taux considérant que les ménages étaient déjà confrontés à de nombreuses augmentations.

Pour 2024, il a été décidé de tenir compte de la situation relative au taux d'inflation avec un taux actuel qui tourne, d'un mois à l'autre, encore autour de 3 % et de procéder à une augmentation raisonnable de 3 % du taux de la taxe foncière pour permettre d'une part de maintenir un budget constant et d'autre part afin que les dépenses de fonctionnement de la commune soient couvertes par les recettes nécessaires.

Il est important de rajouter que, compte-tenu du contexte économique et des dernières annonces, nous nous attendons à une baisse des recettes versées aux communes par l'État et le Conseil Départemental.

De plus, l'augmentation mécanique des bases prévue par la loi de finance 2024 due aux modulations des bases réglementaires (assiette de l'impôt) revient à un taux de 3,90 % (contre 7,10 % en 2023).

Pour mémoire, ci-dessous l'évolution des taux pour Goyrans des trois dernières années :

2021			2022			2023		
taux évolution 2021/2020	TFB	TFNB	taux évolution 2022/2021	TFB	TFNB	taux évolution 2023/2022	TFB	TFNB
0 %	32,57 %	63,60 %	5 %	34,20 %	66,78 %	0 %	34,20 %	66,78 %

• **Le chapitre 75 correspond aux produits de gestion courante.**

Ce poste concerne le remboursement par le SIEMCA (imputation 75888) qui est stable.

Ce chapitre concerne également le produit des locations, notamment celles de la salle des fêtes qui a progressé **d'environ 16 %**.

Une recette de 250 € est prévue au compte 756 « libéralités reçues ». Elle concerne une participation personnelle versée par Madame le Maire comme en 2022 et 2023 au profit de la coopérative de l'école élémentaire. Cette somme sera prévue en dépense de fonctionnement pour matérialiser le versement à la coopérative.



Une recette de 1 000 € est versé par Madame le Maire dans le cadre des projets menés dans le domaine du lien social. Ce versement sera versé directement dans le budget du CCAS.

2 - DÉPENSES

• Masse salariale

Les dépenses en fonctionnement sont, eu égard à l'activité tertiaire et de services de la Mairie, toujours essentiellement impactées par la masse salariale qui a représenté, en 2023, 38,38 % des dépenses réalisées.

Pour le budget 2024, la prévision inscrite tient compte d'une augmentation afin de prendre en compte les évolutions de carrières et les évolutions règlementaires.

Il a été également prévu de pouvoir palier à un besoin de remplacement ou de renfort dans le cas d'un surcroît de travail éventuel.

Pour information, il est à noter que l'indemnité de coordination versée à Marc MOURGUES agent en arrêt maladie avant 2020 est supprimée dans la mesure l'agent a été placé, après différentes expertises et contre expertises, en retraite pour invalidité.

De plus, la nature 6470 a fait l'objet d'une prévision de 35 000 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous).

• Fonctionnement général de la structure

Dépenses récurrentes

Le fonctionnement général de la structure est intégré dans des conditions quasiment identiques d'une année à l'autre, en prenant en compte une évolution de coûts. L'imputation comptable 6042 prévoit le montant payé par la commune au titre des repas de la cantine. Pour mémoire, une recette est encaissée suite à la refacturation de la cantine vers les familles.

Le compte 618 a fait l'objet d'une prévision de 35 000 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous).

L'exécution du budget continuera à tenir compte d'une rationalisation des dépenses et d'une pratique d'une mise en concurrence quasi systématique.

Les contributions aux organismes de regroupements (imputation 65561)

Elles supportent 13 % d'augmentation par rapport au montant réalisé de 2023. Cette augmentation est due à la prise en compte d'un montant qui sera versé au SDEHG et qui correspond au devis de réparation des poteaux des tennis sachant que 50 % sera pris en charge par le syndicat. À ce stade et par prudence, c'est le devis le plus élevé qui a été budgétisé.



Contribution	Montant 2024
SIEMCA (école maternelle intercommunale)	82 400 €
SMRAD (décharge de Dremil Lafage)	2 100 €
Aureville-Vigoulet-Auzeville (mutualisation broyeur)	1 520 €
Haute-Garonne environnement (HGE)	50 €
Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) (dont 10 000 € pour le devis réparation poteaux de tennis)	15 000 €
TOTAL compte 65561	108 570 €

Indemnités des élus (imputation 65311)

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 92-2° et 92-3) avec pour objectif, tel que formulé par le gouvernement, de notamment « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel », les indemnités de fonction du maire et des adjoints régis par les articles L.2123-20 et article L.2123-2-1

Le calcul de l'enveloppe globale s'effectue par l'application des taux prévus par la loi regroupant l'indemnité du Maire et celles de trois adjoints depuis septembre 2022).

Subvention aux associations (compte 65561)

Les subventions annuelles au bénéfice des associations votées s'élèvent à :

	Voté en 2023	Voté 2024
A.P.E.	450 €	500 €
Chasse ACCA	300 €	400 €
Comité des fêtes	2 000 €	2 000 €
Association du lotissement des Pins	0 €	0 €
TGV	800 €	800 €
Itinérances	400 €	400 €
La boule au vent d'Autan	300 €	0 €
Friendship	0 €	500 €

Une discussion a été menée pour déterminer les montants retenus.

Une nouvelle demande concernant l'association FRIENDSHIP a été prise en compte.

Subvention CCAS et coopérative scolaire (compte 657362)

- **CCAS** : compte-tenu du résultat excédentaire du budget du CCAS il est proposé de ne pas voter de subvention cette année. Une décision modificative pourra être effectuée si besoin est.

- **Coopération scolaire (750 €)** : le montant habituel de 500 € voté précédemment sera une fois de plus augmenté de 250 € en raison d'un reversement personnel de Madame le Maire et ceci afin de participer aux actions des enseignantes de l'école élémentaire.



Le compte 6588 a fait l'objet d'une prévision de 20 000 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous).

Les intérêts afférents (imputation 66111)

Les intérêts correspondent aux emprunts contractés en 2022 par le prêt relais et le prêt général concernant divers investissements et la construction de la maison pour Tous.

Pour mémoire, le prêt relais sera remboursé en 2024 dès la perception de subvention et de reversement d'une partie de la TVA.

Il convient de rappeler que cet emprunt a été signé avec des conditions plus que favorables qui permettent d'effectuer des économies importantes pour le budget de la commune puisqu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe qui s'élève à 1,95 %.

Les taux fixes depuis la fin d'année septembre 2022 avoisinent les 4 %.

Le compte 673 a fait l'objet d'une prévision de 27 002 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous).

Dotation aux amortissements (compte 681)

Cette dotation est calculée sur la base des acquisitions en Investissement et travaux en Fonctionnement de l'année n-1. L'évaluation du montant a été faite par dérogation au prorata temporis pour maintenir la procédure d'amortissement en année pleine. Elle représente, pour l'année 2024, 7 290 €.

• Équilibre de la section

Le surplus des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement après avoir affecté les besoins s'élève à 117 002 € (139 213 € en 2023).

La répartition de ce reliquat est effectuée de la façon suivante pour éviter de surévaluer le besoin en dépense et avoir une vision sincère des besoins en prévisions :

- 011 sur l'imputation 618 pour 35 000 €
- 012 sur l'imputation 6470 pour 35 000 €
- 65 sur l'imputation 65888 pour 20 000 €
- 67 sur l'imputation 673 pour 27 002 €

Le compte des dépenses imprévues ne pouvant plus être utilisé dans la norme comptable M57.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES

Les recettes en Investissement restent par nature peu diversifiées et peu importantes.

• FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

L'établissement bénéficie d'un FCTVA assis sur les dépenses réalisées en 2022 et relevant de la section Investissement. Il est évalué à 11 000 €. Il représente 16,404 % du montant TTC des acquisitions N-2.



- **Taxe d'aménagement**

Cette taxe a été prévue de manière minimaliste (soit un montant de 20 000€). Elle est liée aux permis de construire qui seront déposés en 2024.

- **Amortissements**

Les recettes d'amortissement ont été intégrées par application des rythmes d'amortissement applicables, pour un montant de 7 290 €.

- **Report de l'excédent 2023**

Le résultat 2023 est reporté en recette d'investissement pour **356 431,72 €**. Il faut noter toutefois que ce montant tient compte du versement du prêt de **296 000 €** pour le projet de la maison pour tous en majeure partie.

- **Subventions**

Des subventions notifiées et des subventions espérées concernant des acquisitions de biens inscrits au budget dont celles pour le projet Maison pour Tous pour **884 497,10 €**. Vous pourrez trouver le détail dans le fichier récapitulatif des investissements inscrits au budget et leur financement. Toutes les subventions notifiées ont été inscrites mais également les subventions relatives aux investissements projetés.

2 - DÉPENSES

- **Remboursement du capital d'emprunt**

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2024 concerne l'annuité de l'emprunt lié à la construction des cours de tennis contracté en 2009 pour 529,24 € et qui finit 2024 et celui contracté notamment pour la construction de la maison pour tous en 2022 pour une annuité en capital de 8 433 €.

- **Équipements divers, maintenance du bâtiment, études pour le projet Maison pour Tous**

L'année 2024 tient compte d'une prévision d'investissements la plus large possible.

Le reliquat à payer concernant le projet phare « maison pour tous » a été inscrit.

Des projets complémentaires ont été affichés (rénovation école élémentaire, city stade) et y sont intégrés. Leur faisabilité ne sera certainement effective qu'en 2025. Les subventions correspondantes ont été également prévues.

Ces investissements ne seront réalisés qu'après certitude des subventionnements et étude de faisabilité.

Ces investissements recensés pour cette année sont les suivants :

Souffleur pro BR800	960,00 €
Sac aspirateur	840,00 €
Outillage divers (karcher, aspirateur chantier)	1 200,00 €
Mobilier réserve de sécurité	1 000,00 €
Équipement cuisson sdf : piano de cuisson, hotte, lave-vaisselle, etc...	3 600,00 €



INFOS MUNICIPALES

Équipement lumineux (sécurisation piéton cote moulin)	6 000,00 €
SDAN	200,00 €
Travaux divers biens immobiliers enveloppe sécurité	2 400,00 €
Logiciel (réserve de sécurité)	1 000,00 €
Sécurisation voirie départementale	36 000,00 €
Poteau Incendie	7 500,00 €
Fermeture de l'espace ouvert des ateliers techniques	5 520,00 €
Rénovation SDF	9 960,00 €
Travaux sur l'aire de jeux	1 500,00 €
Travaux électriques pour le marché sur place des Marronniers	2 400,00 €
Rénovation énergétique école : chaufferie bois	65 000,00 €
Études à réaliser pour rénovation école 20 000€ et pour city stade 5 000€	25 000,00 €
Rénovation énergétique école : isolation	435 000,00 €
Équipements sportifs divers (table ping Pong en béton pour jardin public)	6 000,00 €
City stade	96 000,00 €
Travaux génie civil pour panneaux lumineux	8 400,00 €
Banc école primaire et banc divers pour village	1 680,00 €
Luminaire réserve de sécurité	6 000,00 €
Poteau tennis (pris en fonctionnement maintenance par le SDEHG)	0,00 €
Travaux de remise aux normes électriques école	1 875,00 €

Pour information : la réfection de la route de Penteville, nécessaire considérant l'état et l'utilisation par de nombreux Goyranais, n'impacte pas la section d'investissement de la commune. Elle est intégrée dans l'enveloppe du pool routier du Sicoval avec une subvention de 50 %.

• Équilibre de la section

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement réelles s'élève 27 380 € (131 873,41 € en 2023). Le montant est inférieur car des investissements plus conséquents ont été intégrés afin de les afficher sans pour autant voir leur réalisation sur cette année. Ils pourront être reportés sur le budget suivant ainsi que les subventions correspondantes.

Ce surplus de recettes est dispatché en dépenses non affectées sur le chapitre ci-dessous :

- 23 sur l'imputation 2315 pour 27 380 €.

Ceci parce-que le compte des dépenses imprévues ne peut plus être utilisé dans la norme comptable M57.



URBANISME

LA MAISON POUR TOUS

Les travaux de la Maison pour Tous avancent bien et une ouverture au public après les vacances d'été est toujours envisageable.

Un nouveau projet commence avec l'organisation de ce nouveau bâtiment public.

Le Tennis Goyrans Village (TGV) va pouvoir organiser la vie de son nouveau foyer en rez-de-chaussée dans les locaux qui lui sont dédiés.

Une réflexion sur les missions et l'organisation du tiers lieu à l'étage supérieur (espace de coworking, espace

convivial) a commencé et la population de Goyrans va y être associée : une réunion publique est planifiée le 6 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

Il est important que la participation des habitants soit représentative et diversifiée pour partager toutes les idées et pour faire du lien social la priorité de ce lieu et celle du village.

Une information municipale a été distribuée dans les boîtes aux lettres pour préciser comment sera organisée cette rencontre.

MODIFICATION DU PLU

Comme exposé lors de la réunion de mi-mandat et dans le LPG dédié, une réflexion s'est tenue au sein de la municipalité et discutée lors de plusieurs conseils municipaux.

Un objectif prioritaire pour la commune est la pérennité de nos écoles. Pour cela comment attirer de jeunes familles, essentiellement des primo accédant, compte tenu de nouvelles contraintes de ces dernières années : entre autres l'explosion du prix du foncier et l'impact de la loi Climat et Résilience (août 2021) ? Celle-ci vise à limiter très fortement la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers avec pour objectif le zéro artificialisation net (ZAN) à horizon 2050.

L'impact pour Goyrans, comme pour l'ensemble des communes rurales, est une densification des zones urbanisables et urbanisées (zones Ua, Ubx) et une limitation très forte sur de nouveaux projets consommant des parcelles en zone agricole ou naturelle.

La municipalité a décidé en conséquence de ne pas procéder à des révisions importantes du PLU d'ici la fin du mandat (2026), de ne pas créer de zones AU et donc de ne pas créer de nouveaux lotissements.

Cependant la décision a été d'assouplir certaines contraintes du règlement écrit du PLU, afin d'homogénéiser les différentes zones (UB, UBa, UBb, UBc, UBp) et de permettre aux propriétaires qui le souhaitent de créer des divisions parcellaires.



Une modification du PLU en ce sens a été décidée en Conseil Municipal, prescrite conformément à la loi. Elle est instruite avec le support du Sicoval.

Une réunion publique est organisée le mardi 11 juin à 20h30 à la salle des fêtes pour présenter en détail cette modification.

Une enquête publique sera menée dans le cours de l'année. L'objectif est une approbation du conseil municipal fin 2024 ou en début 2025.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- 24/12/2023 : Francesco PIUBELLO
- 16/02/2024 : Lucie VAN WAARDENBURG

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à ces nouveaux bouts de chou.

MARIAGES :

- 11/05/2024 : Carole MANEVILLE et Vincent CHAPIGNAC

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés.

DÉCÈS :

- 18/01/2024 : CAYRE née OREL Anne-Marie
- 20/02/2024 : HUGUENIN Jean

Toutes nos sincères condoléances aux familles.

ACTION ARCHIVAGE ADMINISTRATIF

À notre arrivée en mairie, nous avons pris conscience d'un besoin urgent d'archivage de l'ensemble des boîtes présentes en mairie.

En effet, l'archivage des données publiques est soumis à des règles précises comme par exemple, le respect des DUA : Durée d'Utilité Administrative qui, selon les pièces, peuvent être de 1 à 10 ans. Il faut également tenir à jour un « Répertoire des archives définitives » (fichier EXCEL) permettant de retrouver rapidement la boîte contenant le document recherché.

Après avoir fait appel à un prestataire privé qui n'a pas tenu son engagement, nous avons profité de la création d'un tout nouveau service d'Archives par le Sicoval. Des archivistes professionnelles ont évalué le besoin pour Goyrans et, après acceptation du devis, ont réalisées tout le travail nécessaire. L'avantage de ce partenariat permettra aussi un accompagnement des agents du secrétariat de Mairie pour le travail d'archivage en continu.

AVANT



APRÈS





ANTENNE 5G

Une réunion a été organisée le 13 mai dernier avec la Mairie, l'association Prescote, les deux collectifs, ainsi qu'avec Maître Lecarpentier, notre avocate chargée de la défense de la Municipalité.

Nous rappelons les informations sur les actions entreprises par la municipalité depuis 2 ans.

D'une part la mairie s'est opposée par des actes juridiques aux deux projets d'implantations successifs au prix d'un travail important de l'équipe municipale et de moyens financiers conséquents pour le conseil d'un cabinet d'avocat. D'autre part, la mairie a entrepris aussi de nombreuses actions dans la recherche et la proposition de solutions alternatives, malheureusement non couvertes de succès à ce jour.

En conséquence, il semble qu'un historique sur ce dossier soit nécessaire.

Dès l'annonce du premier projet, chemin de Badel, une alternative sur le château d'eau d'Aureville situé et excentré sur la route d'Espans a été proposée à Free après avoir échangé avec la municipalité d'Aureville, proposition rejetée par Free sans aucune démonstration technique de leur part.

La mairie s'est opposée fermement à ce premier projet en se basant sur des arguments environnementaux qui ont eu gain de cause et fait reculer l'opérateur qui n'a pas effectué de recours contentieux contre la mairie sur ce premier projet.

Un an après, et après l'annonce du deuxième projet, chemin de Biscan, la municipalité a rapidement souhaité une réunion avec Free qui s'est tenue le 22 mai 2023.

À cette réunion, la Mairie a souhaité la participation légitime de l'association Prescote par la présence d'un des co-présidents : 3 alternatives ont alors été proposées et rejetées par Free lors de cette réunion. Le compte rendu envoyé en LRAR à Free est consultable sur le site internet de la Mairie.

La municipalité a également demandé à Free de respecter les recommandations du ministère en matière de mutualisation.

Ce ne sont que des recommandations et Free a répondu formellement qu'ils ne pouvaient pas les respecter.

Cette réponse est consultable également sur le site internet de la Mairie.

Une étude menée par un collectif a été envoyée à la municipalité le 6 novembre 2023 avec 3 nouvelles alternatives chez des particuliers.



À la suite de cette étude, la municipalité a pris contact avec les propriétaires privés des parcelles étudiées.

Tous ont exprimé leur désaccord.

La municipalité s'est fait un point d'honneur à soumettre les différentes idées qui lui sont soumises par différents administrés afin d'avoir un avis juridique donné par l'avocate du bien-fondé d'une éventuelle action.

De plus en parallèle du travail mené à Goyrans, lors de son déplacement au congrès des Maires à Paris en novembre 2023, Madame le Maire n'a pas hésité à solliciter Madame la Ministre Dominique FAURE qu'elle a rencontrée afin de lui faire part du projet de l'installation d'une antenne Free à Goyrans en appuyant sur l'impact environnemental catastrophique pour notre commune.

Elle a été mise en contact avec l'ANCT et plus précisément le Directeur des programmes France Mobile et France THD, qui a essayé d'établir un échange entre la mairie et la Direction Générale de Free à ce jour sans succès.

Ce contact est maintenu afin de continuer à sensibiliser sur la problématique.

La municipalité a organisé une réunion publique du 13 décembre 2023 en présence de l'avocate de la Mairie.

À l'issue de cette réunion, Madame le Maire a posé à plusieurs reprises la question à la salle, et suite à quoi, il a été demandé à l'avocate de prendre



INFOS MUNICIPALES

contact avec l'avocat de Free afin de proposer la possibilité d'une médiation pour pouvoir échanger afin d'essayer de trouver un autre site.

L'avocat de Free a fait part à l'avocate de la Mairie que cette possibilité de médiation était refusée.

Des actions ont été prises par des arrêtés pris par Madame le Maire afin de protéger le chemin de Biscan afin de le classer chemin rural en y interdisant la circulation. Ceci, pour permettre d'empêcher la réalisation des travaux même si le tribunal administratif a suspendu l'arrêté d'opposition (Madame le Maire et le premier adjoint s'étaient déplacés pour assister à ce jugement de référé).

De plus une injonction a été faite au SDEHG (syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne) pour interdire le raccordement électrique sur la parcelle identifiée pour l'antenne.

Plus récemment, la mairie a informé l'association Prescote de la possibilité pour des tiers de déposer un recours aux tiers auprès du Tribunal Administratif (quatre recours ont été déposés avec un recours en intervention volontaire qui est venu les compléter). Nous continuerons à tenir la population informée de

la suite de ce dossier, comme nous l'avons toujours fait depuis la toute première annonce des projets de Free.

En effet et pour mémoire, à ce jour différents articles ont été diffusés dans plusieurs LPG sur le sujet.

Plus de 10 communications via le support Panneau Pocket ont été diffusées au fur et à mesure des informations, ceci, avec toujours le souci de tenir la population au courant au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Toutes les informations concernant ce dossier sont consultables sur le site internet de la Mairie et mises à jour au fur et à mesure de son avancée : (<https://www.goyrans.fr/category/mon-village/projets-en-cours/>)

En conclusion, nous pouvons dire que la Municipalité a effectivement été proactive dans la gestion de ce dossier qu'elle subit, compte-tenu de ses actions qui ont été nombreuses, réfléchies et bordées juridiquement.

La mairie tient à indiquer qu'elle continue à vouloir un travail collaboratif.



ACTUS VILLAGE

ÉCOLE - OUVERTURE D'UN ALAE À LA RENTRÉE 2024-2025

La commune de Goyrans, dans une démarche conjointe avec Aureville et Clermont-le-Fort a souhaité la création d'un Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE) pour la gestion des temps périscolaires du matin, midi et soir au sein de l'école maternelle intercommunale et de l'école élémentaire. Le personnel communal en charge la garderie, sera mis à disposition du prestataire qui sera prochainement sélectionné à l'issue de l'appel d'offre. Il sera renforcé par des animateurs socio-culturels afin de créer des binômes.

Cette démarche résulte de la volonté d'offrir un niveau de prise en charge des enfants harmonisé sur le territoire du Sicoval et est encouragée par les services de l'État, les simples garderies disparaissant ici comme ailleurs de plus en plus au profit d'ALAE.

Ce mode de gestion offre en effet un service d'animation qualitatif : il permet aux enfants de faire des activités éducatives et de loisir sur le temps périscolaire autour d'un projet éducatif défini par le prestataire et

garantit une meilleure continuité du service en cas d'absence du personnel en charge de l'accueil des enfants sur ces plages horaires. Les services de la CAF ont été associés au projet dès le début des échanges, qui ont également été enrichis du retour d'expérience de la commune de Lacroix-Falgarde. Une réunion publique a été organisée le 21 mai à Aureville pour présenter l'évolution du service périscolaire aux parents d'élèves de nos trois communes.

Pour information, les enfants doivent être inscrits à l'ALAE même si leur présence sur les temps périscolaires n'est qu'occasionnelle. Plusieurs forfaits seront proposés avec un taux de réduction selon les quotients familiaux du foyer et la présence de l'enfant sur la journée entière ou sur la seule plage de la pause méridienne.

Les frais de cantine continueront à donner lieu à une facturation séparée préparée par les services de la Mairie.



SÉCURITÉ DANS LE VILLAGE

RÉUNION PUBLIQUE AVEC LES GENDARMES

Quelques mots sur la réunion avec la gendarmerie de Castanet, qui s'est tenue le 26 mars dernier, avec la présence du Major JANER Philippe (commandant de brigade de castanet) et le Gendarme DENIEL John (brigade de Ramonville) référent pour Goyrans.

Pourquoi cette réunion ?

L'enjeu de cette rencontre est d'apprendre les bons réflexes à avoir pour limiter les cambriolages et les escroqueries.

- D'être un acteur actif avec la gendarmerie dans la prévention de ces méfaits.

Cette rencontre a été l'occasion de faire état de quelques données statistiques sur le secteur ainsi que de bonnes pratiques pour se prémunir contre le risque d'atteinte aux biens.

Pour rappel 90 % des cambriolages ont lieu en journée et 29 % pendant les vacances scolaires.

Les voleurs qui s'introduisent dans les domiciles cherchent en priorité bijoux, argent liquide, chéquiers et cartes bleues (tout ce qui est susceptible de tenir dans leur poches). Si certains travaux légers permettent de sécuriser les ouvertures, il est également conseillé de fermer les volets éloignés des axes de circulation en journée, d'installer un programmateur d'éclairage, une caméra de surveillance et une alarme.

Il est également recommandé de noter les numéros de série des matériels qui en sont dotés. Avertir ses voisins de ses absences prolongées et faire retirer son courrier sont également des pratiques à valoriser tout comme le recours au service « opération tranquillité vacances » qui intègre votre domicile dans la tournée de surveillance de la gendarmerie (formulaire disponible sur le site internet de la mairie ou au secrétariat). L'inscription peut se faire, soit en vous déplaçant aux brigades de gendarmerie de Castanet-Tolosan ou Ramonville Saint-Agne soit via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

Les comportements à risques à éviter :

- Laisser les fenêtres ouvertes, lorsque vous êtes dans une autre pièce, la nuit à cause de la chaleur
- Laisser les volets ouverts toute la nuit



- Ne pas fermer les portes à clés quand vous êtes à l'intérieur du domicile
- Laisser des objets à l'extérieur du logement

Sur les réseaux sociaux :

- Poster des photos ou signaler que vous êtes en vacances
- Préciser la date de vos retours de vacances
Montrer les objets de valeur achetés ou montrer l'intérieur de votre domicile

Témoin d'une infraction ou d'une scène suspecte ?

Les bons réflexes à avoir :

Véhicule du suspect/auteur :

- Notez l'immatriculation, la marque et le modèle du véhicule ainsi que sa couleur. Ces informations seront très importantes aux forces de l'ordre pour identifier le mis en cause
- Prenez en photo le véhicule si vous pouvez
- Observez la direction de fuite s'il part
- Individu suspect ou auteur :
 - Description la plus complète possible
 - Nombre de personnes
 - Prenez des photos si possibles
 - Ne vous mettez pas en danger
 - Téléphonnez aux forces de l'ordre : numéro d'urgence le 17 et numéro téléphone gendarmerie de Castanet : 0534666980

Victime d'une escroquerie, que faire ?

- Fraude à la carte bancaire : utilisez le site PERCEVAL pour faire le signalement
- Escroquerie en ligne (piratage, escroquerie aux sentiments, chantage en ligne, escroquerie aux petites annonces, etc) : utilisez le service en ligne THESEE (pour les particuliers et non les professionnels)



SÉCURISATION SUR NOS ROUTES

Le groupe de travail « Sécurité Routière » a pris contact avec le Conseil Départemental et le Sicoval afin de faire procéder à un comptage de voitures sur nos routes et permettre d'identifier ou de conforter les endroits sensibles et dangereux. Le comptage sera réalisé par le Sicoval et planifié sur ce mois de juin : 15 jours sur le chemin Badel et 15 jours sur la route de Falgarde/Panteville.

Une fois les faits recueillis, nous organiserons la réunion publique et les balades annoncées afin de mener la participation citoyenne souhaitée

LE LIEU-DIT « CARRIERETTE »

La création de ce lieu-dit qui avait été précédemment annoncé permet de classer cette partie du chemin des crêtes en agglomération entre les panneaux qui ont été placés par le Conseil Départemental.

En conséquence, tout ce tronçon de route est désormais limité à 50 km/h à la place des 80 km/h appliqués précédemment.



IMPACTS SUR NOS DEPLACEMENTS SUR LACROIX-FALGARDE : POURSUITE DES TRAVAUX AVENUE DES PYRÉNÉES À LACROIX-FALGARDE

Lors de la réunion avec le service Mobilité du Sicoval et la mairie de Lacroix-Falgarde du 18 mars 2024, le Sicoval a validé la continuité des travaux de la piste cyclable par l'avenue des Pyrénées.

Concrètement, ces travaux vont s'effectuer en deux phases :

- Été 2024 : création d'un piétonnier en prolongement de celui existant du rond-point du boucher au rond-point de la Mairie.
- Été 2025 : création d'un trottoir et d'une piste cyclable en prolongement de la piste existante du rond-point du boucher au rond-point de la Mairie.
- Le rond-point de la Mairie sera redessiné afin de faciliter la circulation en sortie du rond-point vers le vieux village.
- 6 places de parking sur les 15 existantes seront conservées à l'issue de ces travaux. D'ores et déjà le Sicoval a été sollicité pour étudier un réaménagement du parking du foyer afin d'optimiser le nombre de places existant.
- Une étude du réaménagement de la zone d'entrée sur le quartier de Castelveil (au niveau du rond-point à côté de l'église) est également en cours. Ce projet, permis par de futurs aménagements privés mitoyens de cette zone, permettra de remplir plusieurs objectifs : sécuriser la circulation piétonne et automobile sur cette zone, augmenter le nombre de places de parking disponibles sur cette zone et structurer l'espace urbain. À l'issue

de ces travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'ensemble de l'avenue des Pyrénées.

Ci-dessous une vue d'architecte de l'avenue après les travaux :





AMENAGEMENT DU NOUVEAU BOULODROME

Comme cela était prévu, l'aménagement du nouveau boulo-drome a démarré. Il sera positionné sur son emplacement d'antan, place des marronniers.

LIEN SOCIAL

LE REPAS DE NOS AÎNÉS 2024

Ce samedi 27 avril, la municipalité avait convié les aînés Goyranais de 75 ans et plus, au restaurant Verte Campagne tenu par Anne-Marie Sauvage goyranaise également. Le repas fut très convivial et délicieux. Une cuisine traditionnelle aux accents du Sud-Ouest avec salade de gésiers, pintade champignons et croustade aux pommes comme dessert. À l'issue du repas, les Aînés regagnaient la salle des fêtes de Goyrans pour des jeux de cartes, scrabble etc. À l'année prochaine !



NOTRE 1^{ER} REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL ! UNE RECETTE TOUTE SIMPLE À PARTAGER SANS MODERATION !



Nous avons passé un très bon moment avec nos petits goyrans ce mardi 5 mars dernier. Les discussions ont été diverses et variées et très enrichissantes pour tous. Nous avons fêté également l'anniversaire de Margaux en chansons. À très bientôt pour un autre repas intergénérationnel ! Si vous êtes intéressé(e) pour participer à ces moments d'échanges n'hésitez pas à contacter : corinne.lacoste31@gmail.com

BABEL RAID 2023

Mathieu PERRET, jeune Goyranais, a partagé son aventure dans l'Atlas marocain.



Pendant 10 jours, Mathieu a parcouru avec son ami et équipier Adrien, à bord de leur R5, 4 500 km dans le désert marocain. Cette course, traversant 3 pays, partie de la Rochelle jusqu'à Marrakech,

aura été compensée en émission carbone par une solidarité envers les populations reculées du désert marocain, grâce à 12 m³ de dons collectés ainsi que par la plantation de 16 456 palmiers depuis 2007.



Mathieu PERRET
33 ans - Chef de projets Tramway

Adrien DUCLOS
35 ans - Gérant City Tour Toulouse



HORAIRES AUTORISÉS POUR VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Avec l'arrivée des beaux jours... les travaux de bricolage et de jardinage reprennent...

Le savoir-vivre et la politesse voudraient qu'il n'y ait nul besoin de réglementation sur ce sujet. Si de manière générale, une simple discussion entre voisins de bon aloi permet d'endiguer tout antagonisme, certains ont besoin d'un petit rappel sur les règles de bienséance en collectivité.



Ainsi, dans un arrêté en date du 23 juillet 1996 - et toujours applicable à ce jour - le préfet fixe des règles très précises en la matière pour Toulouse et le département de Haute-Garonne en général.

L'article 5 dispose que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses

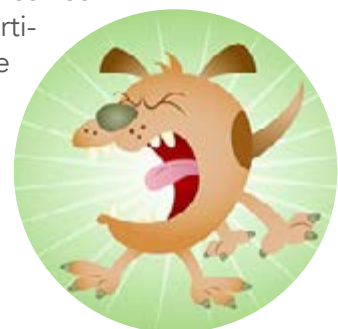
à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h**

Toute infraction est passible d'une amende contraventionnelle définie par l'article 131-13 du code pénal. À titre indicatif, le montant de l'amende est de 38 euros au plus pour les contraventions de la première classe.

SI LE CHIEN DE VOS VOISINS ABOIE DE MANIÈRE INTEMPESTIVE...

En ce qui concerne le bruit des animaux, là aussi, la réglementation est précise. Selon l'article 6 du même arrêté, « les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



INFOS INTERCO'

ENQUETE SUR LES HABITUDES ET BESOINS DE SES HABITANTS



Dans le cadre de son **Projet Social de Territoire** et de la démarche de la **Convention Territoriale Globale** mise en œuvre en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne, la communauté d'agglomération du **Sicoval** a réalisé depuis le 29 avril dernier, en collaboration avec le cabinet **IPSO FACTO** une enquête sur les habitudes et les besoins de ses habitants en matière sociale. (Fin enquête le 31/05/24).

LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DU SICOVAL

Une démarche globale et concertée en faveur de la solidarité visant à améliorer l'offre et la qualité des services rendus en matière sociale sur le Sud-Est-Toulousain. C'est dans le cadre de ce PST que le Sicoval a lancé cette enquête anonyme auprès de ses habi-

tants. Une étape importante qui permettra - une fois les données recueillies et analysées - d'établir un état des lieux de l'existant puis de définir un plan d'actions précis et d'élaborer une Convention Territoriale Globale cohérente et adaptée aux besoins réels du territoire.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU SICOVAL EN QUELQUES MOTS

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Signée pour 5 ans, la future Convention Territoriale Globale du Sicoval est portée par la Communauté d'Agglomération et la CAF de la Haute-Garonne.

Elle englobe tous les domaines d'intervention liés à la famille - petite enfance, enfance, jeunesse, accès à l'emploi, accès aux droits, accès au numérique, logement, bien vieillir, handicap...

Fruit d'une collaboration entre de nombreux acteurs du territoire (la collectivité, les organismes sociaux, habitants...), la CTG a pour vocation de réduire les inégalités sociales et de développer et améliorer les services aux familles en coordonnant efficacement les actions des différents acteurs du projet.

Les résultats de cette enquête vous seront communiqués ultérieurement.

SYNTHÈSE DES ACTIONS 2023 DE L'ESPACE EMPLOI FORMATION (délégation de Madame le Maire au Sicoval)

Les défis pour notre territoire à l'image de notre pays sont nombreux et majeurs. Défis écologique, économique, social, sociétal, numérique.

Et les enjeux tout aussi importants, maintenir une cohésion sociale forte, une solidarité entre tous, un dynamisme, un bien vivre ensemble.

Égalité des chances, mixité sociale, tolérance, vivre-ensemble, ouverture sur le monde, égalité femmes-hommes, lutte contre toutes formes de violences, sont les valeurs politiques portées par le Sicoval.

La politique Emploi Insertion répond à ces valeurs. Elle s'inscrit dans un ancrage territorial fort au plus près de besoins de ces communes, de la population et des acteurs économiques.

L'Espace Emploi Formation (EEF) avec ses partenaires apporte des réponses à travers son plan d'action :

- En faveur de l'égalité des chances pour faciliter l'accès à l'emploi de tous les publics et notamment ceux rencontrant le plus de difficulté.
- Pour promouvoir des secteurs d'activité, des métiers en tension ou des dispositifs.
- Pour un numérique inclusif.
- Pour faciliter l'accès à l'insertion professionnelle à des demandeurs d'emploi cumulant des freins à l'emploi.

Un temps fort en juin, avec la mise en place du 1^{er} forum sur les métiers de la fonction publique territoriale sur notre territoire. Ce forum organisé en partenariat avec le Centre de Gestion de la Haute Garonne (CDG31), Pôle Emploi, le service ressources humaines et le service communication du Sicoval. Il a permis de faire découvrir la diversité des métiers

exercés dans la Fonction Publique Territoriale, de faire connaître les besoins en recrutement sur notre territoire et de valoriser le Sicoval et ses mairies en tant qu'employeurs.

À travers cette action les liens inter directions en interne au sein de la collectivité ont été renforcés, mais aussi avec le CDG31, le Pôle Emploi, la Mission Locale Haute-Garonne. Elle a aussi contribué à rendre plus visible l'EEF, ses missions et plus largement le rôle d'une collectivité telle que le Sicoval.

2023, c'est aussi les 5 ans de l'EEF qui marque son assise et sa reconnaissance par les différents partenaires.

Enfin, l'activité à l'EEF a encore été dense pour l'ensemble des partenaires : 12 actions coconstruites, 54 ateliers réalisés (Trouver un emploi-Gérer sa carrière-Créer son activité), 2 265 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. En tout près de 3 500 personnes ont utilisé les services de l'EEF.

Je tiens à remercier l'équipe de l'espace emploi formation, ainsi que l'ensemble des partenaires pour ce travail, l'énergie et l'implication qu'ils ont déployé tout au long de l'année.

*Véronique HAÏTCE
Membre du Bureau déléguée à l'Emploi
et à la Formation de la Communauté
d'agglomération du Sicoval*

LA BOUSSOLE DES JEUNES : UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE À DESTINATION DES 15 - 30 ANS



Vous avez entre 15 et 30 ans ? Vous cherchez un emploi, une formation, un logement...? Grâce à la Boussole des jeunes découvrez une aide et un accompagnement en ligne.

LA BOUSSOLE DES JEUNES C'EST QUOI ?

Disponible sur les communes du Sicoval, depuis mars 2022, les thématiques logement, emploi/formation et mobilité internationale ont été développées. D'autres sont en projet : santé/bien être, démarches administratives.

Portée par la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative) et développée sur plusieurs territoires en France, la Boussole des Jeunes s'inscrit dans la continuité des missions de l'information jeunesse, à savoir : délivrer une information fiable, gratuite et adaptée.

La Boussole des Jeunes est une plateforme numérique qui permet aux jeunes de 15 à 30 ans d'accéder à des services gratuits proches de chez eux et adaptés à leur situation.



La Boussole des Jeunes est sur YouTube
(<https://www.youtube.com/watch?v=Q-ihZUDTJos>)

Pour plus d'information, je contacte :
Info Jeunes Sicoval - place Jean Jaurès
à Ramonville du mardi au jeudi : 9h30 - 12h30 et
14h - 18h / 05 61 75 10 04
Information.jeunesse@sicoval.fr -
<https://www.instagram.com/infojeunessicoval/?hl=fr>
<https://www.facebook.com/IJ.sicoval/>

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

ÉTAPE 1

Je me connecte sur
www.boussole.jeunes.gouv.fr

ÉTAPE 2

Je complète un questionnaire avec mon profil, ma demande, ma situation. La Boussole propose alors tous les services qui peuvent me concerner et auxquels j'ai droit.

ÉTAPE 3

Je choisis l'offre la plus adaptée à mes besoins

ÉTAPE 4

Je peux laisser mes coordonnées pour être recontacté par le professionnel, que j'ai choisi, dans les jours qui suivent.



FRIENDSHIP FORCE TOULOUSE

Friendship Force Toulouse est une association dont la finalité est d'organiser ou de prendre part à des échanges culturels à visée internationale, en plus de partager des moments conviviaux entre ses adhérents :

- En accueillant chez l'habitant des personnes venues des 4 coins du monde, avec pour ambition de faire des rencontres enrichissantes et de promouvoir le patrimoine historique, culturel et gastronomique de la Région Occitanie ;
- En donnant à ses propres membres l'opportunité de s'ouvrir à de belles expériences culturelles immersives par le voyage ou par l'accueil d'amis Friendship Force étrangers chez eux.

Par ailleurs, afin de renforcer les liens entre ses adhérents, une commission animation a été constituée pour programmer des sorties régulières. La dernière a eu lieu au cabaret Le Robinson du Vernet pour un dîner spectacle époustouflant. La soirée, particulièrement chaleureuse, fut aussi l'occasion d'accueillir dans la convivialité des goyransais qui, séduits par le concept, ont intégré l'association.

Ces rendez-vous de l'amitié, ouverts aux personnes extérieures, offrent l'opportunité de se familiariser avec le groupe, voire d'adhérer au club. Organisées tout au long de l'année, n'hésitez pas à demander le programme des prochaines sorties pour vous inscrire (contact en bas de page).

Programme des échanges et sorties de l'année 2024 :

- **Du 18 au 20 mai** - week-end de l'Amitié au Pays Basque, organisé par le Club FF Biarritz ;
- **Du 4 au 11 juin** - accueil de 12 ambassadeurs du club chilien FF La Serena ;
- **Juillet** - Sortie vers l'écluse du Négra dans le cadre d'une animation théâtralisée (projet) ;
- **Août** - Sortie vers Avignonnet-Lauragais dans le cadre d'une animation théâtralisée (projet) ;
- **Du 20 au 27 septembre** - accueil de 9 ambassadeurs du club allemand FF Schwerin ;

- **Septembre** - sortie dans le cadre de la Fête de la Poterie d'Auvillar (projet) ;
- **Du 10 au 16 octobre** - voyage en Suisse, où les membres seront accueillis par le club FF Solothurn.
- **Novembre** - (projets)
 - Soirée bowling ;
 - Sortie journée des plantes au Domaine du Château de Bonrepos-Riquet ;
- **Jeudi 5 décembre** - visite guidée du CNES, suivie d'un repas et d'une visite de la Cité de l'Espace.

Programme des échanges 2025 :

- Accueil des clubs de FF Shizuoka (Japon) et de FF Solothurn (Suisse).

NOTA

FRIENDSHIP FORCE TOULOUSE SOUHAITE S'AGRANDIR...

L'association basée à Goyrans serait ravie d'accueillir dans ses rangs toute personne adhérent à son concept ou désireuse d'héberger un membre Friendship Force (ou plus) venu de l'étranger en délégation pour visiter notre Région (généralement une douzaine de personnes). Cet appel est principalement destiné aux habitants du sud-est toulousain afin de faciliter l'organisation et la programmation groupée des échanges.

Pour information, Friendship Force est un réseau de 300 clubs répartis à l'international, offrant à ses adhérents autant de possibilités d'échanges et de rencontres avec des membres FF étrangers.

En couple ou entre amis, venez découvrir une expérience humaine enrichissante.

Vous souhaitez en savoir d'avantage ou vous inscrire à l'une de nos sorties ?

**Contactez vite ffi.toulouse@gmail.com
et visitez le site web : <http://friendship-force-toulouse.over-blog.com>**



FOYER RURAL DE GOYRANS

Eh oui ! Le dernier trimestre se termine déjà.

Depuis le 9 septembre, date du forum des associations, et le début des séances le 18 septembre, le Foyer Rural tourne à plein régime !

Nous comptabilisons à l'heure actuelle 10 activités et 125 adhérents.

- > Le Dessin attire toujours autant les enfants Ils sont 15 à suivre cette activité.
- > 8 enfants effectuent du Roller.
- > 3 de la guitare.

Les activités adultes les plus fréquentées sont :

- la gym douce avec 29 inscrits répartis sur 2 séances
- la poterie avec 25 participants se déroule les mardis et jeudis soirs pendant 2h ainsi que le vendredi après-midi pendant 4h.

Les autres activités se maintiennent :

- Gym Renforcement musculaire : 13 inscrits
- Sylver 13 : 11 inscrits
- Pilates : 9 inscrits
- Tai Chi Chouan : 6 inscrits
- Œnologie : 20 inscrits.

Toutes les activités sont hebdomadaires. Sauf l'œnologie où les adeptes se réunissent tous les 3^e mercredi du mois.

DES ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS ONT ÉTÉ RÉALISÉS

- L'AG qui s'est déroulée le 11 décembre. Sylvie Monfraix nous a rejoint au Conseil d'administration
- La participation du Foyer Rural à l'arbre de Noël des écoles.
- Un moment convivial entre tous les adhérents et intervenants en janvier à l'occasion de la présentation des vœux.
- Une séance de jeux d'échecs le lundi 19 février après-midi animée par Junior. Elle a réuni 9 personnes dont 3 jeunes âgés de 16, 15, et 10 ans. On peut souligner les records de Junior et ses réussites. La plus élevée est 2^e ex aequo sur 117 participants au tournoi de Tarbes.

Cette animation a été très appréciée par les participants et sera renouvelée en 2025.

- Un atelier d'Art Floral le 28 février. Un nombre insuffisant d'inscrits nous a conduit à l'annuler. C'est dommage, car c'est une fleuriste à la retraite qui organise cette activité. Elle propose de réaliser une composition florale en fonction d'un thème, comme par exemple le blanc au mois de janvier, avec des fleurs fraîches qu'elle achète au marché gare et qui tiennent très longtemps.

Nous allons persévérer et proposer cette activité une fois par mois en 2025.

PROJETS À VENIR

- Si vous aimez chanter, jouer la comédie, élaborer un spectacle dans le but de faire partie d'un groupe scénique venez, le vendredi 31 mai de 21h à 22h30 à la salle du conseil municipal, découvrir cette animation dirigée par M^{me} MEYRIEUX chef de chœur de l'Association Culturelle Sportive et de Loisirs de Vigoulet Auzil .
- Vous pourrez découvrir le 8 et 9 juin à l'exposition des artistes organisée par la mairie, les réalisations des enfants de l'activité dessin et celles des adultes de l'atelier poterie.
- Une rencontre de chorales à la rentrée. La date reste à définir.
- Une soirée ou un après-midi d'animation avec jeux de sociétés.
- D'autres activités sont en cours de réflexion comme par exemples : dessin graphique avec crayon ou fusain pour adultes et judo pour enfants.

N'hésitez pas à nous contacter par mail : frgoyrans@gmail.com pour nous faire part de toutes vos suggestions et remarques.

La Présidente - Christine ESPART



ITIN'ERRANCES

En ce début d'année 2024 Itin'errances a déjà offert un concert dans l'église de Clermont Le Fort. Le 26 avril 2024.

Il s'agissait d'un quatuor féminin composé de Cécile Grabias à la flûte traversière, ses deux filles Lou à l'euphonium et Anna au violoncelle, accompagnées par Marie-Laure Dupont au piano. Un nombreux

public représentatif de l'ensemble de nos coteaux a découvert des instruments Atypiques au service de Bach, Vivaldi ou encore Piazzola. Un vin chaud et des « grignotages » ont joyeusement clôturé cette soirée.



Notre festival (balade spectacle) se déroulera le **8 septembre 2024** à Vieille-Toulouse. **Le 4 octobre prochain**, Jérémy Rollando célèbre guitariste Toulousain et son ami Brésilien Mayu se produiront en soirée à Goyrans, cela donnera lieu à une information ultérieure.

LE COMITÉ DES FÊTES



Bonjour à tous les Goyranais !

Nous vous donnons rendez-vous à partir du 25 juin pour nos traditionnels mardis de l'été, avec des concerts sur certaines dates.

Cette année, la fête du village aura lieu le vendredi 28 juin et se terminera le dimanche 30 juin par un feu d'artifice.

Venez nombreux dès le vendredi où une bandas ouvrira les fêtes, suivi d'une paëlla géante concoctée par notre cuisinier Damien !

*Amicalement,
Le bureau du comité des fêtes*



DÉBROUSSAILLAGE

L'obligation légale de débroussaillage (OLD) est un dispositif visant à réduire les risques d'incendie dans les espaces forestiers et de végétation.

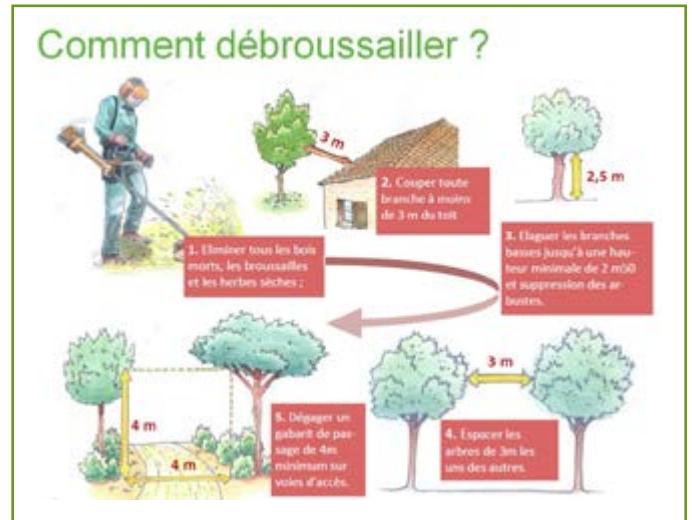
Voici ce que vous devez savoir à ce sujet :

- **Qu'est-ce que le débroussaillage ?** Le débroussaillage consiste à réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation. Cela permet de limiter la propagation des incendies et de réduire leur intensité.
- **Où est-ce obligatoire ?** Le débroussaillage est obligatoire dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation dans 46 départements français. **Il concerne les propriétaires d'habitations, de constructions ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue¹.**
- **Pourquoi est-ce important ?** Après l'été 2022, marqué par de nombreux incendies, le président de la République a renforcé la prévention des feux de forêt et de végétation. Le débroussaillage est l'un des moyens essentiels pour protéger les habitations et limiter les dégâts en cas d'incendie. **En effet, une maison débroussaillée a beaucoup moins de risques d'être détruite par le feu¹.**
- **Campagne d'information :** Une campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage a été lancée dans les 46 départements concernés. Elle vise à sensibiliser les propriétaires aux bons réflexes et à rappeler l'importance du débroussaillage pour prévenir les feux de forêt et protéger les biens et l'environnement. **Cette campagne se déroule jusqu'à la mi-mai et sera suivie par une campagne nationale de prévention des feux.**

DÉBROUSSAILLER N'EST PAS DÉFRICHER...

Le débroussaillage consiste principalement à :

- éliminer les végétaux morts, très secs et en surnombre,
- couper les herbes, les arbres dont les branches basses sont trop proches des murs ou surplombent les toitures, les petits arbustes situés sous les grands et qui peuvent propager le feu vers les cimes (houppiers) de ces derniers,
- espacer d'une certaine distance les arbres de plus d'une certaine hauteur,
- élaguer les branches basses jusqu'à une certaine hauteur,
- traiter les végétaux coupés (broyer, composter, incinérer ou évacuer),



- entretenir en permanence la zone débroussaillée.

QUE DIT LA LOI SUR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage permet de limiter la propagation des incendies, notamment en cas de sécheresse. Pour cette raison, la loi et le Code forestier obligent les propriétaires de terrains situés à proximité de certaines zones à risques d'assurer le débroussaillage de leur propriété. Cette obligation concerne les habitations se trouvant à moins de 200 mètres des lieux mentionnés par l'article L. 134-6 du Code forestier. Cet ensemble comprend notamment les zones situées à proximité de certains massifs forestiers tels que ceux des régions PACA, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, etc. Lorsque l'habitation est classée en zone urbaine par le plan local d'urbanisme, cette obligation est applicable pour l'ensemble de la parcelle de terrain. En cas de classement en zone non urbaine, l'obligation de débroussaillage ne s'applique que dans un périmètre de 50 mètres autour des constructions situées sur le terrain (maison, abris, piscine...). Même en dehors des zones classées à risque d'incendie par la loi, une décision préfectorale peut toujours imposer localement une obligation de débroussaillage jusqu'à 50 mètres autour des habitations. À noter que le site gouvernemental geoportail met en ligne une carte IGN sur laquelle figure les zones concernées par l'obligation légale de débroussaillage.

La loi (article L. 131-10 du Code forestier) définit le débroussaillage comme « les opérations de réduc-



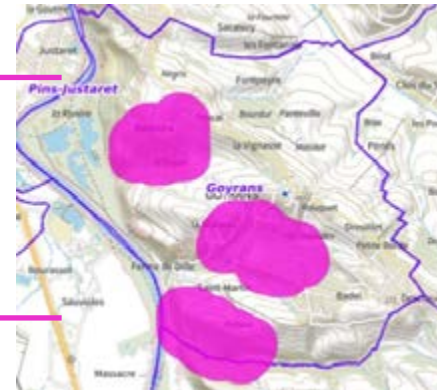
tion des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies ». En pratique, le débroussaillage comprend notamment l'égagement des arbres, la coupe de la végétation basse, la suppression des arbustes situés sous les arbres, la coupe des arbres morts, l'entretien des haies, l'élimination des déchets végétaux...

Conseils pour prévenir la propagation des incendies
En plus du débroussaillage obligatoire, d'autres mesures peuvent permettre de limiter la propagation et les dégâts causés par les incendies autour de votre habitation. Il est ainsi conseillé de prévoir une distance minimale entre les haies et vos bâtiments. Si vous avez des réserves de bois, pensez également à les éloigner suffisamment de vos constructions. Le nettoyage des toits et des gouttières est également préconisé afin de prévenir la propagation du feu via les feuilles mortes ou les aiguilles de pins.

OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

La réglementation, telle que décrite par notre préfecture est la suivante :

L'évolution climatique et la multiplication récente des incendies de forêt implique la prise de précautions collectives pour prévenir les événements graves. C'est dans ce contexte que se déploie l'Obligation Légale de Débroussaillage qui s'adresse aux propriétaires de zones à risque, délimitées par la préfecture.



Plusieurs zones de la commune de Goyrans sont concernées par cette obligation.

Pour savoir si votre propriété est concernée, vous pouvez vous connecter sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage> afin d'obtenir le tracé précis des zones concernées.

Débroussailler pour protéger :

Chaque année, on compte en moyenne une quarantaine d'incendies dans le département de la Haute-Garonne, soit 140 hectares de végétation, de landes et de forêts qui partent en fumée. Ces incendies entraînent la destruction d'espaces naturels ainsi que de biens personnels ou collectifs. Ils sont dus à des imprudences dans l'emploi du feu.

Le débroussaillage est un moyen de limiter ces catastrophes. Il est obligatoire.

La présente réglementation s'applique au sein et jusqu'à 200 m autour des bois et forêts, landes... des massifs considérés d'alea fort à très fort.

En Haute-Garonne 288 communes sont concernées par cette obligation. Pour savoir si vous en faites partie, consultez l'arrêté préfectoral ainsi que la carte du zonage sur géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Où débroussailler ?

Seuls les terrains se trouvant dans un des massifs classés en alea fort à très fort ou à moins de 200 m de ceux-ci sont concernés par l'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé.

Suivant le cas, il faut alors débroussailler :

Dans les zones non urbaines, autour des constructions et des chantiers sur une largeur de 50 m, et sur 5 m de part et d'autre des voies y donnant accès.

ATTENTION : le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété. Si vous devez pour cela débroussailler chez votre voisin, demandez-lui une autorisation écrite : il ne peut s'y opposer, si nécessaire demandez à la mairie de prendre des dispositions.

Les terrains, dans leur intégralité dans certains cas :

- ils sont situés dans des zones urbaines délimitées par un document d'urbanisme ;
- ils sont situés dans une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou un lotissement ;
- c'est un camping ou stationnement de caravanes.

Les travaux sont à la charge du propriétaire et de ses ayants droit.

Comment débroussailler ?

Coupez au ras du sol les herbes vertes ou sèches et les petits arbustes. L'objectif étant de ne pas laisser d'arbustes et buissons s'installer.

Éliminez les groupes d'arbres morts, les arbres morts isolés n'étant pas problématiques.

Élaguez les arbres sur 1/3 de leur hauteur sans excéder 3 mètres et pour les arbres surplombant les voies de circulation laissez une hauteur libre de 4 mètres.

Éliminez les résanents par broyage ou évacuation en déchèterie.

Coupez les branches qui surplombent les maisons et taillez les haies sur 2 m de hauteur et 2 m de profondeur si elles se trouvent à moins de 10 m d'un bâtiment.

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'égagement des sujets maintenus et l'élimination des résanents de coupes afin d'éviter que le feu n'atteigne votre habitation.

Quand débroussailler ?

Les travaux doivent être faits avant le 1er mai de chaque année sur l'ensemble des massifs concernés. A moins de 500 m d'altitude, il est conseillé de faire les travaux entre octobre et février pour préserver la reproduction de la faune et de la flore.



MON JARDIN ZÉRO DÉCHET...

Bien sûr ! Aménager un jardin zéro déchet est une excellente initiative pour réduire notre impact sur l'environnement.

Voici quelques astuces pour vous aider à créer un jardin plus écologique et à valoriser vos déchets végétaux :

1. Réduire les déchets verts :

- Tontes de gazon, feuilles mortes, et tailles de haie sont autant de déchets verts qui s'accumulent dans le jardin. Pour les réduire, envisagez des solutions alternatives comme le paillage (qui protège le sol et conserve l'humidité) ou la tonte moins fréquente.
- Compostez vos déchets verts sur place. Le compostage permet de produire un amendement organique pour vos plantations.

2. Valoriser les déchets verts :

- Utilisez vos déchets verts pour nourrir votre sol. Le compostage permet de créer un sol riche en nutriments.
- Évitez les déplacements en déchèterie en recyclant vos déchets verts directement dans votre jardin.

LE SICOVAL VOUS AIDE À RÉDUIRE VOS FACTURES DE CHAUFFAGE AVEC TIKO

Grâce au partenariat entre le Sicoval et TIKO, nos concitoyens se chauffant avec des radiateurs électriques bénéficient d'une solution simple, efficace et 100% gratuite pour réduire leur consommation de chauffage.

Ce partenariat anticipe les nouvelles réglementations qui imposeront ce type de dispositif à partir de 2027 et positionne notre agglomération en avant-garde de la transition vers un mode de vie plus durable.

Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, de la Biodiversité et du Projet Alimentaire de Territoire, Pascal CHICOT

CONTREZ LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE AVEC LES THERMOSTATS CONNECTÉS TIKO

Notre innovation :

- Des thermostats connectés discrets qui s'installent sur vos radiateurs électriques, récents ou anciens, sans travaux.
- Vos radiateurs deviennent instantanément programmables à distance et vous assurent la température



- Moins d'entretien quotidien : en réduisant vos déchets verts, vous réduisez également le temps consacré à leur gestion.
- Moins d'émissions de gaz à effet de serre : en évitant les transports de déchets verts, vous contribuez à la protection de notre planète.

3. Bien aménager votre terrain :

- Choisissez la taille de votre parcelle en fonction de votre capacité à l'entretenir. Une plus petite surface générera moins de déchets verts.
- Pensez au développement durable : l'extension urbaine impacte la surface disponible pour la nature. Choisissez judicieusement la taille de votre jardin.

Pour plus d'informations, je vous recommande de consulter le guide pour aménager un jardin zéro déchet de l'Agence de la transition écologique. Vous y trouverez des conseils pratiques et économiques pour créer un jardin respectueux de l'environnement.



idéale dans chacune de vos pièces. Vous avez chaud quand il faut et ne chauffez plus inutilement !

- Une solution anti-gaspi avec jusqu'à 25 % d'économies de chauffage à la clé.
- Des boîtiers fabriqués en France, dans l'usine Lacroix à Beaupréau-en-Mauges (49)*.

Notre solution est 100 % gratuite jusqu'au 31/12/2024 grâce au Coup de Pouce thermostats et à la prime éco-citoyenne TIKO ! Et en plus, vous anticipez l'obligation d'équiper votre logement de thermostats avant le 01/01/2027 (décret n° 2023-444 du 7 juin 2023).

Pour plus de renseignements, voir sur le site internet du Sicoval.



AUX URNES CITOYENS ! CE DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les prochaines élections européennes ont lieu entre le 6 et le 9 juin 2024. Les électeurs français sont appelés aux urnes le **dimanche 9 juin 2024** pour élire 81 eurodéputés. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN FRANCE ?

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

QUEL EST LE NOMBRE DE DÉPUTÉS EUROPÉENS ?

Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720 pour la prochaine législature. La nouvelle répartition des sièges est modifiée pour douze pays de l'UE :

- **France +2 (81)**
- Espagne +2 (61)
- Pays-Bas +2 (31)
- Pologne +1 (53)
- Belgique +1 (22)
- Autriche +1 (20)
- Danemark +1 (15)
- Finlande +1 (15)
- Slovaquie +1 (15)
- Irlande +1 (14)
- Slovénie +1 (9)
- Lettonie +1 (8)

QUEL EST LE RÔLE DU DÉPUTÉ EUROPÉEN ?

Le député européen exerce trois pouvoirs :

- **Législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en « procédure législative ordinaire » (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative.
- **Budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE.
- **De contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.





INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE DE GOYRANS VOUS ACCUEILLE :

Les lundis : 9h à 12h et de 14h à 18h

Les mardis : 15h à 19h

Les mercredis : 9h à 12h (hors vacances scolaires)

Les jeudis : 14h à 18h

Les vendredis : 14h à 17h

Téléphone : 05 61 76 35 64

Mail : mairie@goyrans.fr

RDV possible avec Madame le Maire les lundis, le samedi matin ou les soirs de la semaine après 18h.

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCES SMS : 114 

EUROPE : 112

ALLÔDOCTEUR : 39 66

RESOGARDE : 32 37

URGENCE EAU SICOVAL (WEEK-ENDS
ET JOURS FÉRIÉS) : 05 62 24 76 91

VIOLENCES CONJUGALES : 39 19



TOUS À VOS AGENDAS !

3 juin : Atelier « Bien préparer sa retraite »

6 juin : Réunion Publique sur le Fonctionnement de la Maison pour tous

8 et 9 juin : Exposition des Artistes Goyranais - Vernissage le samedi 8 juin 18h

9 juin : Élections Européennes

11 juin : Réunion Publique sur le PLU

13 juin : Découverte du Frontonnais et Villemur sur Tarn (séniors + de 60 ans)

25 juin : Lancement des Mardis de l'été par le Comité des Fêtes

28, 29 et 30 juin : Fête du Village

7 septembre : Forum des associations

8 septembre : Itin'errances - festival (balade spectacle) à Vieille-Toulouse

4 octobre : Concert de musique : J. Rollando - Itin'errances
Jérémy Rollando célèbre guitariste Toulousain et son ami Brésilien Mayu se produiront en soirée à Goyrans, cela donnera lieu à une information ultérieure.

